

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16 Août 2017

Dossier complet le :

18 Août 2017

N° d'enregistrement :

F. 974.12 P. 00180

1. Intitulé du projet

HELISTATION du BRULE MARRON à Cilaos

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **TECHER**

Prénom **Paul Franco**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Cilaos

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Philagor

RCS / SIRET **249 240 248 00014**

Forme juridique **COMMUNE**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N° de catégorie du projet selon la nouvelle nomenclature : 8	Construction d'aérodromes non mentionnés à la colonne : PROJETS soumis à évaluation environnementale

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une hélisation (prefectorale) dans la commune de Cilaos dans le lieu-dit du Brûle-Marron.

Il n'y a pas de travaux de démolition prévus.

4.2 Objectifs du projet

La préfecture a demandé à la Mairie de Cilaos de réaliser cette hélistation afin de se mettre en conformité vis à vis de l'enclavement de la commune. Cette dernière se trouvant au bout de la route de Cilaos qui est également le seul accès routier à la commune. L'objectif est donc de doter la commune de Cilaos d'une hélistation pour éviter le risque d'enclavement notamment en saison des pluies et cycloniques.

Il n'y a, à l'heure actuelle aucun suivi statistique permettant de connaître le nombre de passage visé par la nouvelle hélistation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, il est prévu :

- Gros œuvre : dalle ou supports pour le marquage au sol diurne, évacuation des eaux
- Etanchéité + marquage au sol conforme
- Plan de câblage et inserts pour l'éclairage de nuit éventuellement
- Installation électrique général

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet n'aura pas de limite en nombre d'utilisation. Elle ne sera accessible que de jour. Il n'y aura pas non plus de contraintes particulières au niveau des utilisateurs.

Les utilisations prévus de l'hélistation sont : Travail aérien, Transport Public de passagers, Vols privés, Vols sanitaires.

Les utilisateurs potentiels sont :

- Compagnies d'hélicoptères de travail aérien
- Compagnies d'hélicoptères de transport public de passagers
- Hélicoptères privés, Héli Clubs
- Hélicoptères de service public : SAMU / HELISMUR, Gendarmerie Nationale, compagnies d'hélicoptères effectuant du transport public sanitaire (Air Ambulance).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- une autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
FATO et TLOF : Proposition de dimensionner sur les hélicoptères TP de moins de 3175 kg ce qui correspond au cas des Ecureuils et EC 130, les plus utilisés.	FATO = TLOF = 116 m ²
Pour un hélicoptères HEMS (H145) en CP2 le FATO et le TLOF seront plus important. Le FATO ou TLOF sont de forme carré ou circulaire	FATO = TLOF = 186 m ²
Altitude topo du point de poser	Altitude : 1185 m (3888 feet)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Cilaos

Parcelles n°35 (projet en lui même) et n°39 (pour l'accès), ainsi que les parcelles mitoyennes n°654, 529, 390 et 395

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 1° 0 8 ' 4 8 " SUD Lat. 5 5 ° 2 8 ' 2 2 " EST

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
 Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/Viewer/>).

Le projet se situe-t-il : Oui Non Lequel/Laquelle ?

Mare-Sèche - Brûle Marron ZNIEFF type 1

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

Cilaos supérieur à 800 mètres (Loi montagne)

En zone de montagne ?

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

Sur le territoire d'une commune littorale ?

Parc National : Aire d'adhésion

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

Cilaos : Zone Tampon

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

PPR Mouvement de terrain approuvé le 9 Juin 2011

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Non mais à proximité d'un ancien site industriel BASIAS : Décharge d'ordures ménagères Le Brûlé Marron Cilaos

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

Site classé à l'UNESCO : Zone Tampon

D'un site classé ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
			Arrosage piste hélistation (voir BE)	
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Ressources			Déblais-remblais	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			Déblais-remblais	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbation sonore Défrichage	
Milieu naturel				
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

Perturbation sonore
Perturbation visuel
Risque de pollution aux hydrocarbures

Espace encore indéterminé par rapport au PLU de CILAO5

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Accidents d'hélicoptères

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risque de mouvement de terrain Zonage R1/R2 et B1

Risques

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?
Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Nuisance sonore
Stockage d'hydrocarbure
Déversement d'hydrocarbure

Trafic aérien

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

Nuisances

Bruit lié à l'utilisation d'hélicoptères

Est-il source de bruit ?
Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Lié à la combustion du carburant

Engendre-t-il des odeurs ?
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Mouvement des pales peut entrainer une accélération importante de l'air environnant (voir BE)

Engendre-t-il des vibrations ?
Est-il concerné par des vibrations ?

Il est prévu un éclairage de l'hélistation durant la journée et la nuit

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Lié à la combustion du carburant

Volatilisation lié au stockage d'hydrocarbure ou lors de ravitaillement

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Ruissellements d'eau pluviale sur la plateforme bétonnée et sur la route d'accès Milieu naturel ou bassin de rétention

Engendre-t-il des rejets liquides ?
Si oui, dans quel milieu ?

Emissions

L'eau ruissellée peut être chargée en hydrocarbure

Engendre-t-il des effluents ?

Le ravitaillement d'hélicoptères sur site peut créer des déchets dangereux Déchet des utilisateurs d'hélicoptère (DIB)

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

**Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population**

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

En bas de l'hélistation se trouve une carrière communale

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Un système de récupération des eaux pluviales sera installé avec l'installation de séparateur hydrocarbure ou de dépollueur/décanteur.
- Un éclairage adapté sera mis en place afin de minimiser l'impact sur la faune (notamment les pétrels).
- Des équipements pour lutter contre les incendies seront prévus afin de lutter contre le risque d'accident technologique.
- Formation d'un personnel adapté pour s'assurer du bon fonctionnement de l'hélistation et sensibiliser les utilisateurs au différents risques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

L'étude de faisabilité de l'hélistation du brûle marron. Ce document peut apporter des compléments d'informations pour les parties : 4 - 6 - 7 - 8

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CILAOS

le,

19 Juin 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

